Groupe *ad hoc* sur l'évaluation du statut des Membres au regard de la peste porcine classique (PPC)

Original : anglais
Mode virtuel

7, 8 et 15 décembre 2022

Sommaire

1. Ouverture 2
2. Adoption de l'ordre du jour et désignation du président et du rapporteur 2
3. Évaluation des demandes de Membres pour la reconnaissance officielle du statut indemne de PPC 2
4. Adoption du rapport 2

Liste des Annexes

Annexe 1. Termes de référence

Annexe 2. Ordre du jour

Annexe 3. Liste des participants

Organisation mondiale de la santé animale
Fondée en tant qu'OIE

Service des Statuts
disease.status@woah.org

12, rue de Prony
75017 Paris, France

T. +33 (0)1 44 15 18 88
F. +33 (0)1 42 67 09 87
woah@woah.org
www.woah.org

Le Groupe *ad hoc* sur l'évaluation du statut des Membres au regard de la peste porcine classique (PPC) (ci-après désigné le Groupe), s'est réuni en mode virtuel les 7, 8 et 15 décembre 2022.

1. Ouverture

La Docteure Min-Kyung Park, Cheffe du Service des statuts, a accueilli le Groupe au nom de la Docteure Montserrat Arroyo, Directrice générale adjointe « Normes internationales et Science » de l'OMSA. Elle a remercié les experts de leur disponibilité et de leur contribution aux activités de l'OMSA et a associé à ses remerciements leurs employeurs qui leur ont permis de participer à cette réunion. La Docteure Park, a pris note du volume de travail accompli avant, pendant et probablement après la réunion pour examiner les dossiers et rédiger le rapport. La Docteure Park a tenu à remercier les membres du Groupe pour la contribution qu'ils apportent à cet important mandat de l'OMSA.

La Docteure Park a souligné l'importance de la qualité du rapport qui sera examiné par les Membres avant d'adopter la liste proposée de pays indemnes de PPC. Elle a également encouragé le Groupe à continuer de fournir un retour d'informations détaillées aux Membres dont la demande n'a pas été acceptée afin de les aider à identifier les principales lacunes ainsi que les points à améliorer afin de leur permettre d'accéder au statut indemne de PPC qu'ils souhaitent obtenir; le Groupe doit également fournir des recommandations informatives aux Membres ayant vu leur demande acceptée pour leur permettre de continuer à s'améliorer et conserver ainsi leur statut indemne de PPC .

La Docteure Park a insisté sur le caractère sensible et confidentiel des dossiers reçus dans le cadre d'une demande de reconnaissance officielle d'un statut sanitaire et a remercié les experts d'avoir signé l'engagement de confidentialité. Elle a également précisé que si l'un des membres du Groupe avait un quelconque conflit d'intérêt dans l'évaluation d'un dossier, l'(les) expert(s) devait (ent) alors se retirer des discussions et de la prise de décisions relatives à la demande en question.

Les experts et l'OMSA ont accueilli les Docteurs Llilianne Ganges and Wang Youming en qualité de nouveaux membres du Groupe.

2. Adoption de l'ordre du jour et désignation du président et du rapporteur

Le Docteur Mario Eduardo Peña Gonzalez a assuré la présidence du Groupe. La Docteure Celia Antognoli a fait office de rapporteur, avec le soutien du Secrétariat de l'OMSA. Le Groupe a entériné l'ordre du jour proposé.

Les termes de référence, l'ordre du jour et la liste des participants figurent respectivement aux Annexes 1, 2 et 3.

3. Évaluation des demandes de Membres pour la reconnaissance officielle du statut indemne de PPC

Le Groupe a évalué les demandes de reconnaissance officielle du statut indemne de PPC de deux Membres. Sur la base de la recommandation finale de la Commission scientifique concluant que ces demandes ne réunissaient pas les conditions énoncées dans le *Code Terrestre*, les dossiers ont été retournés aux Membres demandeurs demandeurs.

4. Adoption du rapport

Le Groupe a examiné le projet de rapport et l'a amendé. Le Groupe a décidé que le projet de rapport ferait l'objet d'une diffusion rapide par voie électronique au sein du Groupe afin de recueillir des commentaires supplémentaires et de pouvoir l'adopter avant de le soumettre à la Commission scientifique. Après cette diffusion, le Groupe a estimé que le rapport rendait parfaitement compte des discussions.

…/Annexes

Annexe 1 Termes de référence

RÉUNION VIRTUELLE DU GROUPE *AD HOC* SUR L'ÉVALUATION DU STATUT DES MEMBRES AU REGARD DE LA PESTE PORCINE CLASSIQUE

7 - 8 et 15 décembre 2022

Termes de référence

Objet

Le Groupe *ad hoc* sur l'évaluation du statut des Membres au regard de de la peste porcine classique (PPC) a pour objet d'évaluer les demandes de reconnaissance officielle du statut indemne des Membres au regard de la PPC.

Contexte

Conformément à la procédure pour la reconnaissance officielle du statut sanitaire, les Membres peuvent être officiellement reconnus par l'OMSA comme ayant un statut indemne de PPC à la suite de l'adoption d'une résolution par l'Assemblée mondiale des Délégués (ci-après désignée « l'Assemblée ») qui se déroule chaque année en mai. Tout Membre souhaitant demander la reconnaissance officielle de son statut indemne de PPC doit répondre au questionnaire figurant au chapitre 1.9. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* (ci-après désigné « *Code terrestre* »), le soumettre et satisfaire à toutes les exigences énoncées dans le *Code terrestre*. La Commission scientifique pour les maladies animales (ci-après désignée « Commission scientifique ») est chargée de conduire, au nom de l'Assemblée, l'évaluation des demandes des Membres pour vérifier leur conformité aux normes de l'OMSA. L'évaluation menée par la Commission scientifique repose sur les recommandations formulées par un Groupe *ad hoc* approprié. Les groupes *ad hoc* sont convoqués sous l'autorité de la Directrice générale de l'OMSA dont ils relèvent.

Sujets spécifiques à traiter

Le Groupe examinera en détail les demandes émanant des Membres afin d'évaluer leur respect des exigences énoncées dans le *Code terrestre* au regard de la PPC. Sur la base de ces évaluations, le Groupe présentera ses conclusions et ses recommandations à la Commission scientifique.

Prérequis

Les membres du Groupe sont tenus de :

- Signer le formulaire concernant l'engagement de confidentialité des informations (si cela n'a pas déjà été fait) ;
- Remplir le formulaire de déclaration d'intérêts ;
- Comprendre que l'appartenance à ce Groupe peut perdurer entre les réunions du Groupe *ad hoc* afin d'assurer la continuité des travaux.

Actions à accomplir

Avant la réunion

Faisant suite à la réception d'une demande d'un Membre, le Service des Statuts procède à un examen préliminaire afin de vérifier la conformité du dossier (structure du dossier conforme aux procédures officielles normalisées [PON] et au questionnaire figurant au chapitre 1.9. du *Code terrestre*, aux principales sections du questionnaire, à la soumission régulière de notifications à l'OMSA, au paiement de la redevance, au rapport d'évaluation des performances des Services vétérinaires [PVS], etc.). Si des informations viennent à manquer, le Service des Statuts demande au Membre de lui faire parvenir les informations manquantes.

Les rapports PVS étant soumis aux règles de l'OMSA relatives à la confidentialité des informations, le Service des Statuts et les experts prendront en compte les rapports PVS disponibles s'ils ne sont pas obsolètes (rapports PVS datant de plus de cinq ans) ou confidentiels.

Le Service des Statuts enverra les documents de travail au Groupe, y compris les dossiers reçus des Membres demandeurs, au moins un mois avant la réunion du Groupe (à savoir, le **7 novembre 2022**).

Les experts peuvent demander le soutien du Service des Statuts à tout moment.

Le Service des Statuts propose la nomination d'un président et d'un rapporteur à soumettre à l'examen du Groupe.

Le Service des Statuts peut proposer une réunion préparatoire avec le président, le rapporteur ou tous les experts afin d'aborder certains points spécifiques à l'avance, le cas échéant.

Les experts sont tenus de :

- Bien connaître les chapitres 1.9. et 15.2. du *Code terrestre* ;
- Lire et étudier en détail tous les dossiers transmis par l'OMSA ;
- Prendre en compte toute autre information disponible dans le domaine public considérée comme pertinente pour l'évaluation des dossiers ;
- Résumer les dossiers conformément aux exigences du *Code terrestre* en complétant les tableaux récapitulatifs remis par le Service des Statuts (les tableaux récapitulatifs seront fournis à un stade ultérieur avec les documents de travail pour la réunion). Les experts doivent saisir et résumer, dans chacune des sections correspondantes du tableau récapitulatif, les principales lacunes et les principaux points forts identifiés au cours de l'évaluation des dossiers, en s'aidant des textes ou d'une référence aux pages/annexes figurant dans la demande ;
- Rédiger les questions à l'attention des Membres demandeurs à chaque fois que l'analyse des dossiers identifie des informations incomplètes ou non claires ;
- Adresser au Service des Statuts les tableaux récapitulatifs dûment remplis pour chaque demande ainsi que les questions éventuelles à l'attention des Membres demandeurs au moins 10 jours avant la téléconférence et de préférence d'ici le **25 novembre 2022 ;**

Le Service des statuts assurera la compilation des tableaux récapitulatifs et des questions à faire parvenir aux Membres demandeurs avant la téléconférence. Il transmettra au Groupe toutes les informations et tout le matériel adressé ultérieurement par un Membre.

Pendant la réunion

- Convenir de la nomination du président et du rapporteur de la réunion (le président conduira la discussion et le rapporteur s'assurera que le rapport reflète la discussion et reprend l'évaluation détaillée des dossiers) ;
- Mentionner tout conflit d'intérêt potentiel et, le cas échéant, se retirer de la discussion ;
- Contribuer aux discussions ;
- Fournir un rapport détaillé en vue de recommander, à la Commission scientifique, le/les Membre(s) à reconnaître (ou non) indemne(s) de PPC et d'indiquer tout manque d'information ou point spécifique devant être abordé à l'avenir par le/les Membre(s) demandeur(s).

Si, au cours de la téléconférence, le Groupe décide qu'un complément d'information doit être sollicité auprès d'un Membre demandeur avant de pouvoir parvenir à une conclusion éclairée, le Service des Statuts peut en faire la demande et transmettre au Groupe ce complément d'information ultérieurement. Le Président est chargé de coordonner la finalisation de l'évaluation et de s'assurer que les avis de tous les membres du Groupe sont pris en compte.

Si le Groupe n'est pas en mesure de mener à terme son mandat au cours de cette réunion, les contributions des experts seront sollicitées après la réunion, y compris par téléconférence si besoin est.

Après la réunion

Le Service des Statuts diffusera le projet de rapport après la téléconférence. Les experts sont tenus de contribuer à la finalisation du rapport dans la semaine qui suit.

Le Service des Statuts diffusera la version finale du rapport au Groupe une fois qu'elle sera validée par la Commission scientifique et sera publiée en ligne.

Livrables

Un rapport détaillé visant à recommander à la Commission scientifique d'octroyer (on non) à un Membre demandeur la reconnaissance officielle de son statut indemne de PPC. Le rapport doit indiquer toute information manquante ou tout domaine spécifique à aborder à l'avenir par le Membre.

Établissement d'un rapport / échéance

L'OMSA diffusera le projet de rapport au plus tard sept jours après la téléconférence (d'ici le 15 décembre 2022) et le Groupe finalisera son rapport sous dix jours (délai indicatif : 24 décembre 2022).

Annexe 2 Ordre du jour

RÉUNION VIRTUELLE DU GROUPE *AD HOC* SUR L'ÉVALUATION DU STATUT DES MEMBRES AU REGARD DE LA PESTE PORCINE CLASSIQUE

7 - 8 et 15 décembre 2022

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour et désignation du président et du rapporteur
3. Évaluation des demandes de Membres pour la reconnaissance officielle du statut indemne de PPC
4. Adoption du rapport

Annexe 3 Liste des participants

GROUPE *AD HOC* SUR L'ÉVALUATION DU STATUT DES MEMBRES

AU REGARD DE LA PESTE PORCINE CLASSIQUE

7 - 8 et 15 décembre 2022

Liste des Participants

MEMBRES

Dre Celia Antognoli
USDA APHIS
Veterinary Services
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Dr Mario Eduardo Peña Gonzalez
Director of Classical Swine Fever Erradication Area and Swine Health.
PorkColombia Association
COLOMBIE

Prof Mary-Louise Penrith
Department of Veterinary Tropical Diseases
Faculty of Veterinary Science
University of Pretoria
AFRIQUE du SUD

Dre Lilianne Ganges
Institut de Recerca i Tecnologia Agroalimentàries (IRTA)
Centre de Recerca en Sanitat Animal (CReSA)
Edifici CReSA
ESPAGNE

Dr Zilvinas Ilevicius
Commission Européenne
DG Santé et sécurité alimentaire (SANTE)
BRUXELLES

Dr Wang Youming
Director of the Divison of Epi Survey
China Animal Health and Epidemiology Centre
CHINE (Rép.populaire de)

REPRÉSENTANT DE LA COMMISSION SCIENTIFIQUE

Dre Silvia Bellini
Istituto Zooprofilattico Sperimentale della Lombardia e dell'Emilia Romagna
"Bruno Ubertini"
ITALIE

SIEGE DE L'OMSA

Dre Min-Kyung Park
Cheffe du
Service des Statuts
disease.status@woah.org

Dre Marija Popovic
Chargée du statut des maladies
Service des Statuts
disease.status@woah.org

Dre Natalie Moyen
Chargée du statut des maladies
Service des Statuts
disease.status@woah.org

Dre Gloria Tamale Nassali
Chargée du statut des maladies
Service des Statuts
disease.status@woah.org